

Principe Co-arbitrage sélectif DL saison 2025 - 2026

Comme les règles de la fédération française de tarot le permettent, le comité Languedoc pourra pour des sélectifs de Donnes Libres faire du co-arbitrage.

Le co-arbitrage consiste à ce que l'arbitrage soit assuré par plusieurs arbitre régionaux ou nationaux qui joue également le tournoi, le sélectif.

Le principe de co-arbitrage nécessite au minimum 2 arbitres mais il peut être fait avec plus d'arbitre, limité à 4.

Il sera annoncé en début de tournoi, en désignant les arbitres participants et l'arbitre référent.

Dans ce cas, les arbitres ne seront pas défraies (ni arbitrage, ni trajet). Toutefois, les arbitres participants au co-arbitrage se verront alloués un dédommagement de 20 €uros correspondant à la valeur d'un repas.